

Défavorisation matérielle et sociale du territoire de réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud, 2011

Ce document contient des outils sur l'indice local de défavorisation matérielle et sociale pour la population du territoire de RLS de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud. Il peut être utile à ceux qui planifient et organisent des services à l'intérieur du territoire en prenant en considération la défavorisation¹.

Le document présente dans un premier temps une introduction au concept de la défavorisation matérielle et sociale. Ensuite, se décline une série d'outils comprenant des cartes et des tableaux. Chacun des outils comporte une interprétation basée sur les résultats de l'indice. Cette interprétation, fondée sur une analyse statistique, aurait avantage à être validée et bonifiée par des connaissances réelles du terrain.

Les outils sont organisés en trois sections :

- 1) La défavorisation matérielle :
 - carte de la défavorisation matérielle
 - tableau de la répartition de la population selon les catégories de défavorisation matérielle
- 2) La défavorisation sociale :
 - carte de la défavorisation sociale
 - tableau de la répartition de la population selon les catégories de défavorisation sociale
- 3) La défavorisation matérielle et sociale combinée :
 - carte de la défavorisation matérielle et sociale
 - tableau de la répartition de la population selon les profils de défavorisation matérielle et sociale

¹ Une version de l'indice de défavorisation de la région des Laurentides est disponible sur le site Internet cité plus bas pour ceux qui ont besoin d'analyser la défavorisation dans une perspective régionale.

QU'EST-CE QUE L'INDICE DE DÉFAVORISATION?

Une mesure de type écologique

Elle ne réfère pas à la condition des individus, mais à celle de l'ensemble de la population d'un territoire donné.

Une mesure relative

L'indice de défavorisation est calculé pour un territoire qui peut être un pays, une province, une région, un territoire de réseau local de services (RLS) ou une municipalité régionale de comté (MRC). Le niveau de défavorisation de chaque petit secteur se positionne par rapport à l'ensemble du territoire dont il fait partie. Ce n'est donc pas une mesure de la pauvreté. Les secteurs les plus défavorisés d'un territoire riche économiquement ne sont pas nécessairement pauvres.

Une mesure par petit secteur géographique

L'indice se compose généralement de données compilées par **aires de diffusion** qui sont de petits secteurs de 400 à 700 habitants délimités pour le recensement de la population. La dimension géographique de l'aire de diffusion peut être très petite en milieu urbain et très vaste en milieu rural.

Une mesure statistique qui intègre différents indicateurs

L'indice est calculé² à partir de six indicateurs répartis selon les deux dimensions :

- 1) la **dimension matérielle**, qui décrit les conditions économiques d'une communauté ou d'un voisinage;
- 2) la **dimension sociale**, qui illustre certaines caractéristiques des conditions sociales dans la population d'un territoire.

Ces deux dimensions peuvent être combinées afin de distinguer les territoires les plus défavorisés et ceux qui le sont le moins à la fois aux plans matériel et social.

Cet indice combiné vient alors documenter un niveau de vulnérabilité accru, la fragilité du réseau social étant susceptible d'entraîner des difficultés économiques, et vice-versa.

Dimension matérielle

Proportion de personnes sans
diplôme d'études secondaires

Revenu personnel moyen

Proportion de personnes
occupant un emploi

Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages (ENM), 2011

Dimension sociale

Proportion de personnes
séparées, divorcées ou veuves

Proportion de familles
monoparentales

Proportion de personnes vivant
seules

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011

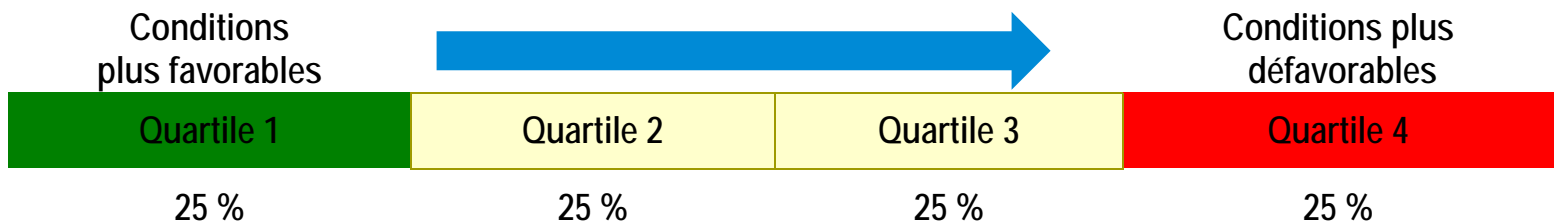
² Le calcul de l'indice a été produit par l'Institut national de santé publique.

COMMENT COMPRENDRE LES RÉSULTATS DE L'INDICE?

Les secteurs sont classés du plus favorisé au plus défavorisé

Pour chaque dimension de l'indice local, les aires de diffusion sont classées de la plus favorisée à la plus défavorisée. Ensuite, elles sont regroupées en quatre groupes égaux comprenant 25 % de la population du territoire qu'on appelle des quartiles.

Trois niveaux de défavorisation sont définis pour chaque dimension de l'indice : le niveau le plus favorisé (quartile 1), le niveau moyen (quartiles 2 et 3), le niveau le plus défavorisé (quartile 4).



Populations de référence

Ce classement des aires de diffusion par quartiles se fait par rapport à un territoire de référence plus vaste. Différentes versions de l'indice sont produites selon différents territoires de référence.

Le présent document réfère plus spécifiquement à l'indice local de défavorisation pour le territoire de Deux-Montagnes-Mirabel-Sud, afin de permettre la comparaison des municipalités à l'intérieur du territoire.

Les dimensions matérielles et sociales de l'indice peuvent être combinées

En combinant les quartiles des deux dimensions de l'indice, on positionne la population selon cinq profils de défavorisation matérielle et sociale.

		Sociale					
		Très favorisé → Très défavorisé					
Matérielle			Q1	Q2	Q3	Q4	
	Très favorisé	Q1	1	2	2	3	Total
		Q2	2	2	2	3	défavorisation
		Q3	2	2	2	3	matérielle
		Q4	4	4	4	5	25 %
Très défavorisé	Total	25 %	25 %	25 %	25 %	100 %	
	défavorisation sociale						

Profil 1 – Conditions matériellement et socialement plus favorables

Profil 2 – Conditions moyennes matériellement et/ou socialement

Profil 3 – Conditions socialement plus défavorables (mais pas matériellement)

Profil 4 – Conditions matériellement plus défavorables (mais pas socialement)

Profil 5 – Conditions matériellement et socialement plus défavorables

LES FORCES ET LES LIMITES DE L'INDICE LOCAL DE DÉFAVORISATION



Les forces

- ▶ Il donne une vision globale de la situation d'un territoire en combinant des indicateurs traduisant des dimensions matérielles et sociales.
- ▶ Il permet de comparer les écarts socioéconomiques entre des municipalités.
- ▶ Il aide à identifier les potentialités et les vulnérabilités de la population des municipalités.

Les limites

- ▶ Moins représentatif de la réalité dans les endroits où l'on trouve une grande mixité sociale. Par exemple, en milieu rural, les aires de diffusion sont très vastes et la population peut être moins homogène. C'est pourquoi dans les municipalités comptant peu d'habitants la population se retrouve toute dans le même profil. Les données ne permettent pas d'observer les nuances dans le profil de ces municipalités.
- ▶ La densité de population n'est pas représentée sur les cartes de défavorisation. Par exemple, un secteur occupant une grande surface sur une carte ne contient pas nécessairement une population plus importante qu'un autre secteur plus petit. C'est pourquoi il faut faire attention en comparant les cartes de zones rurales et urbaines.
- ▶ N'étant pas une mesure basée sur les données individuelles, les nombres présentés dans les tableaux indiquent le nombre de personnes vivant dans les secteurs des différents niveaux de défavorisation. Des personnes habitant dans un secteur ne partagent pas nécessairement les mêmes caractéristiques que la moyenne du secteur.
- ▶ Les données sur la défavorisation matérielle proviennent de questionnaires complétés par les répondants sur une base volontaire lors de l'enquête nationale sur les ménages (ENM) en 2011. Certains secteurs comportent un taux global de non-réponse plus élevé pouvant augmenter le risque de biais sur l'estimation. L'indice de défavorisation de 2011 est plus fiable au niveau national, provincial ou régional qu'à des échelles plus fines. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'indice à une échelle locale, les risques d'erreur de classification sont alors plus élevés.

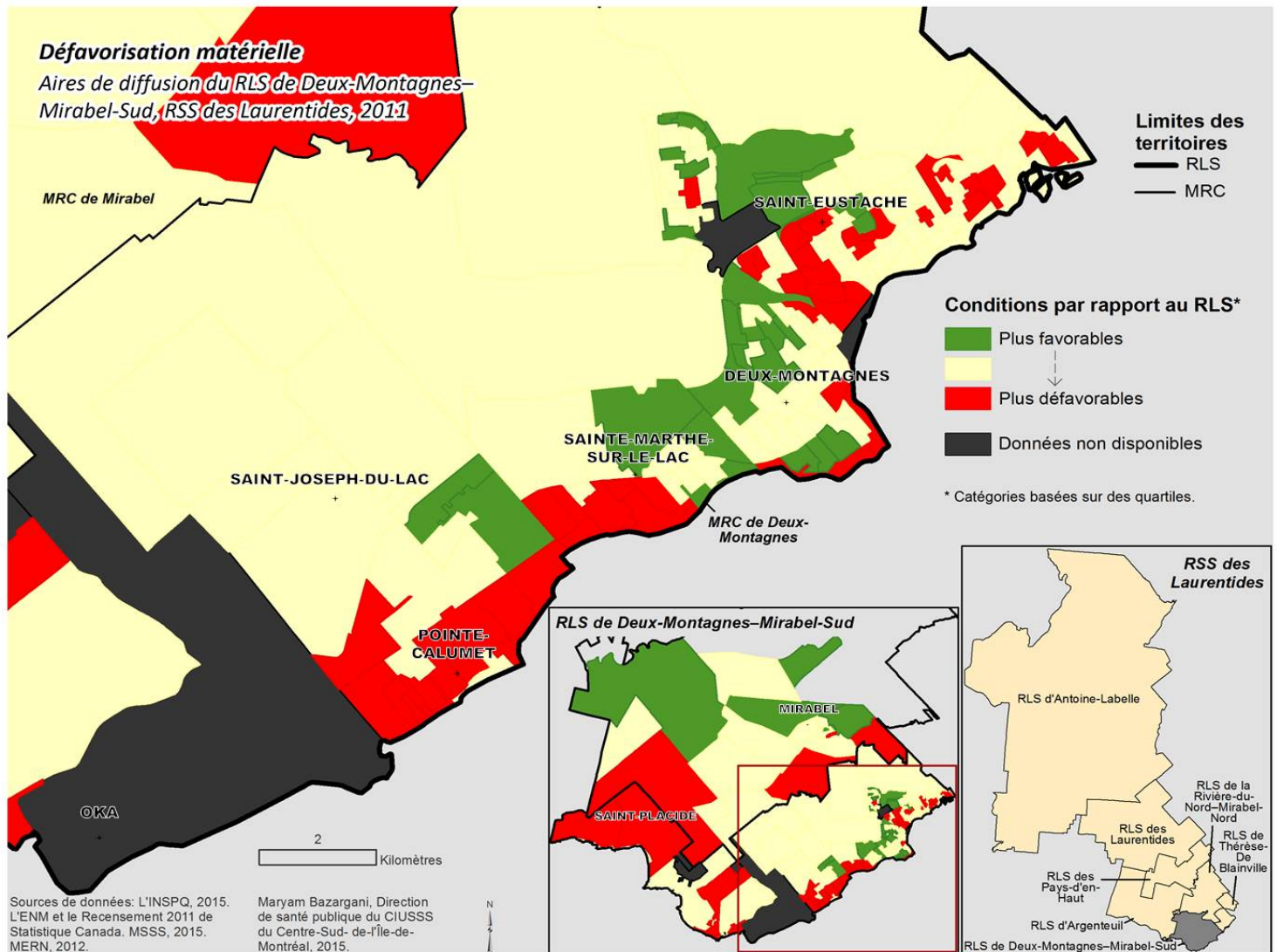
UTILITÉ DES OUTILS

- ▶ Les cartes et les tableaux permettent d'avoir une connaissance du profil économique et social du territoire.
- ▶ Une cartographie des niveaux de défavorisation par aires de diffusion peut contribuer à localiser les secteurs les plus défavorisés par rapport aux autres. On facilite ainsi la prise en compte dans la planification d'enjeux comme l'accessibilité des services pour les populations les plus vulnérables, la priorisation de milieux d'intervention ou l'allocation de ressources.
- ▶ Les tableaux permettent de caractériser le profil économique et social des municipalités par rapport à la région. Il est ainsi possible de comparer le profil des municipalités du territoire de RLS.
- ▶ Ces informations seraient notamment susceptibles d'aider à la prise de décisions concernant la planification de la distribution de services dans le territoire de RLS et le déploiement de services de proximité. Elles pourraient aussi servir à pondérer des choix d'optimisation pour tenir compte des populations plus vulnérables.

Carte de la DÉFAVORISATION MATÉRIELLE, territoire de réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud, 2011

Description :

La carte présente la version locale de l'indice de défavorisation matérielle répartie en trois catégories, allant de la plus favorable à la plus défavorable.



Constats :

- Les secteurs les plus défavorisés sur le plan matériel sont dispersés géographiquement dans le territoire.
- On retrouve des secteurs ayant des conditions matérielles plus défavorables (rouge) dans chacune des municipalités du territoire, mais dans des proportions variables.

Répartition de la population selon les niveaux de DÉFAVORISATION MATÉRIELLE, territoire de réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud, 2011

Description :

Le tableau présente la répartition de la population du territoire de RLS et de ses municipalités selon quatre niveaux de la version locale de l'indice défavorisation matérielle allant du niveau le plus favorisé (quartile 1) au plus défavorisé (quartile 4). Il quantifie la défavorisation en présentant le nombre et la proportion de personnes résidant dans des secteurs de chacune des catégories.

	Conditions plus favorables		----->		Conditions plus défavorables		Population avec indice ¹	Population totale
	Quartile 1		Quartiles 2 et 3		Quartile 4			
	N	%	N	%	N	%	N	N
RLS de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud	25 400	22,9	57 600	52,1	27 600	25,0	110 600	112 400
Saint-Eustache	7 500	17,5	23 800	55,4	11 600	27,1	42 900	44 200
Deux-Montagnes	6 500	36,9	9 000	51,5	2 000	11,5	17 600	17 600
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	6 000	38,3	5 300	33,9	4 400	27,8	15 700	15 700
Pointe-Calumet	0	0,0	1 800	28,3	4 600	71,7	6 400	6 400
Saint-Joseph-du-Lac	2 000	32,1	3 700	59,9	500	8,0	6 200	6 200
Oka	0	0,0	2 100	63,9	1 200	36,1	3 400	4 000
Saint-Placide	0	0,0	600	37,8	1 100	62,2	1 700	1 700
Mirabel (partie sud)	3 400	20,2	11 100	66,5	2 200	13,3	16 700	16 700

¹ La population couverte par l'indice représente essentiellement la population vivant dans les ménages privés couverte par le Recensement et l'Enquête nationale sur les ménages de 2011. Elle ne comprend pas les résidents de ménages collectifs tels que des centres d'hébergement, de même que ceux des secteurs pour lesquels les données de l'ENM ne sont pas disponibles.

Note : Les nombres sont arrondis à la centaine; la somme des nombres des municipalités peut différer du nombre pour le territoire.

Sources : Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages (ENM) 2011. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), compilations de données, 2015.

Constats :

Des municipalités plus défavorisées matériellement

- Plusieurs municipalités comportent une proportion plus importante de leur population qui réside dans des secteurs ayant les conditions matérielles plus défavorables que la moyenne du territoire, soit Pointe-Calumet, Saint-Placide et, dans une moindre mesure, Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Eustache.

La répartition de la défavorisation matérielle parmi la population de chacune des municipalités

- Les populations des municipalités de Pointe-Calumet et de Saint-Placide se retrouvent majoritairement dans des secteurs plus défavorisés matériellement (quartile 4), l'autre partie réside dans des secteurs ayant des conditions moyennes (quartiles 2 et 3).
- La majorité des habitants d'Oka réside dans des secteurs ayant des conditions moyennes (quartiles 2 et 3), l'autre partie, environ un tiers, habite dans des secteurs ayant des conditions matérielles plus défavorables (quartile 4). Environ 15 % de la population d'Oka habite des secteurs où aucun indice de défavorisation n'a été calculé.
- La population de Saint-Eustache suit sensiblement la même répartition que celle du territoire. On retrouve donc un peu plus du quart de la population qui réside dans des secteurs plus défavorisés (quartile 4).
- Un peu plus du quart de la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac vit dans des secteurs plus défavorisés matériellement (quartile 4). Par ailleurs, on y retrouve une plus grande proportion de la population vivant dans des secteurs plus favorisés (quartile 1) que la proportion observée dans le territoire.
- Les deux tiers de la population du sud de Mirabel vivent dans des secteurs ayant des conditions matérielles moyennes (quartiles 2 et 3), le reste est réparti dans des secteurs plus favorisés (quartile 1) et plus défavorisés (quartile 4).
- Comparativement à la moyenne du territoire, on retrouve une plus grande proportion des populations de Deux-Montagnes et de Saint-Joseph-du-Lac dans des secteurs plus favorisés (quartile 1) et une plus faible proportion vivant dans des secteurs plus défavorisés (quartile 4).

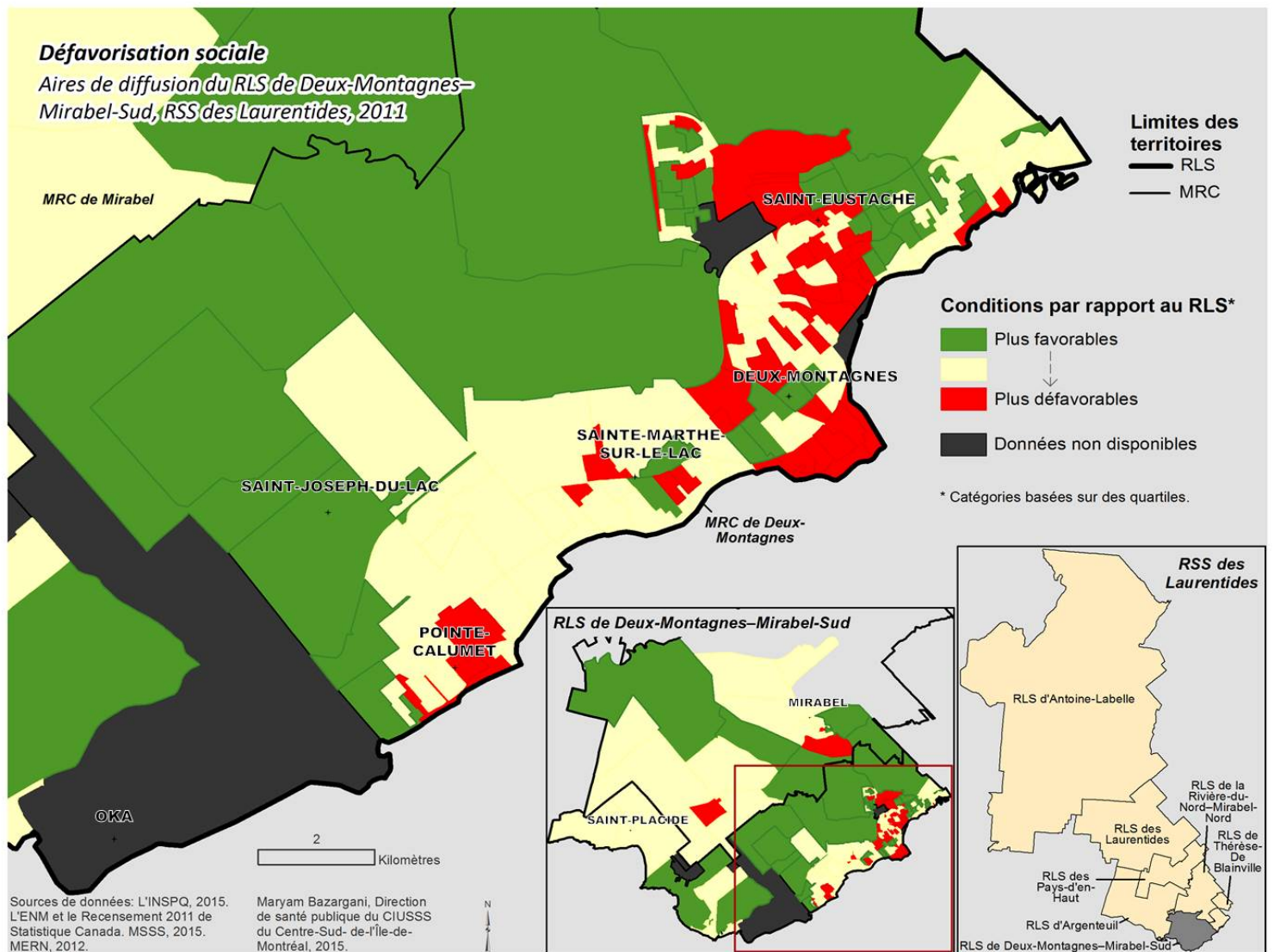
La défavorisation matérielle en nombre de personnes

- Près de 27 600 personnes vivent dans les secteurs les plus défavorisés du territoire (quartile 4).
- Saint-Eustache compte plus de 11 600 personnes vivant dans ces secteurs.

Carte de la DÉFAVORISATION SOCIALE, territoire de réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud, 2011

Description :

La carte présente la version locale de l'indice de défavorisation sociale répartie en trois catégories, allant de la plus favorable à la plus défavorable.



Constats :

- Les secteurs les plus défavorisés sur le plan social (rouge) sont dispersés géographiquement dans le territoire.
- On retrouve des secteurs ayant des conditions sociales plus défavorables (rouge) dans la partie sud de Mirabel, dans Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Pointe-Calumet.

Répartition de la population selon les niveaux de DÉFAVORISATION SOCIALE, territoire de réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud, 2011

Description :

Le tableau présente la répartition de la population du territoire de RLS et de ses municipalités selon quatre niveaux de la version locale de l'indice défavorisation sociale allant du niveau le plus favorisé (quartile 1) au plus défavorisé (quartile 4). Il quantifie la défavorisation en présentant le nombre et la proportion de personnes résidant dans des secteurs de chacune des catégories.

	Conditions plus favorables		----->				Population avec indice ¹	Population totale
	Quartile 1		Quartiles 2 et 3		Quartile 4			
	N	%	N	%	N	%		
RLS de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud	26 900	24,4	55 900	50,5	27 800	25,1	110 600	112 400
Saint-Eustache	15 200	35,3	14 600	34,1	13 100	30,6	42 900	44 200
Deux-Montagnes	3 000	17,3	6 000	34,1	8 500	48,6	17 600	17 600
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	1 200	7,9	12 500	79,9	1 900	12,1	15 700	15 700
Pointe-Calumet	500	8,2	4 000	62,5	1 900	29,4	6 400	6 400
Saint-Joseph-du-Lac	1 800	28,9	4 400	71,1	0	0,0	6 200	6 200
Oka	1 600	47,9	1 800	52,1	0	0,0	3 400	4 000
Saint-Placide	0	0,0	1 700	100,0	0	0,0	1 700	1 700
Mirabel (partie sud)	3 600	21,4	10 800	64,7	2 300	13,9	16 700	16 700

¹ La population couverte par l'indice représente essentiellement la population vivant dans les ménages privés couverte par le Recensement et l'Enquête nationale sur les ménages de 2011. Elle ne comprend pas les résidents de ménages collectifs tels que des centres d'hébergement, de même que ceux des secteurs pour lesquels les données de l'ENM ne sont pas disponibles.

Note : Les nombres sont arrondis à la centaine; la somme des nombres des municipalités peut différer du nombre pour le territoire.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), compilations de données, 2015.

Constats :

Des municipalités plus défavorisées socialement

- Les municipalités de Deux-Montagnes, Saint-Eustache et Pointe-Calumet comportent une proportion plus importante de leur population qui réside dans des secteurs ayant les conditions sociales plus défavorables que la moyenne du territoire.

La répartition de la défavorisation sociale parmi la population de chacune des municipalités du territoire de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud

- Près de la moitié de la population de Deux-Montagnes réside dans des secteurs ayant des conditions sociales parmi les plus défavorables (quartile 4) du territoire, le reste habite dans des secteurs ayant des conditions sociales moyennes (quartiles 2 et 3) et plus favorisés (quartile 1).
- La population de Saint-Eustache se répartit presque également entre les trois catégories de défavorisation. On retrouve des proportions plus élevées dans des secteurs ayant des conditions plus défavorables (quartile 4) et dans des secteurs plus favorisés (quartile 1) que dans la moyenne du territoire.
- La majorité de la population de Pointe-Calumet habite des secteurs ayant des conditions moyennes (quartiles 2 et 3). Près du tiers de ses habitants résident dans des secteurs plus défavorisés socialement (quartile 4), et une petite partie habite un secteur plus favorisés socialement (quartile 1).
- Une grande partie des populations de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et du sud de Mirabel vit dans des secteurs ayant des conditions moyennes (quartiles 2 et 3), le reste est réparti dans des secteurs plus favorisés socialement (quartile 1) et dans des secteurs plus défavorisés (quartile 4).
- Toute la population de Saint-Placide vit dans des secteurs ayant des conditions sociales moyennes (quartiles 2 et 3).
- Près des trois quarts de la population de Saint-Joseph-du-Lac habitent dans des secteurs ayant des conditions sociales moyennes (quartiles 2 et 3), l'autre partie réside dans des secteurs plus favorisés socialement (quartile 1).
- La population d'Oka est répartie dans des secteurs ayant des conditions sociales moyennes et des secteurs plus favorisés socialement (quartile 1). Environ 15 % de la population d'Oka habite des secteurs qui n'ont pas d'indice de défavorisation.

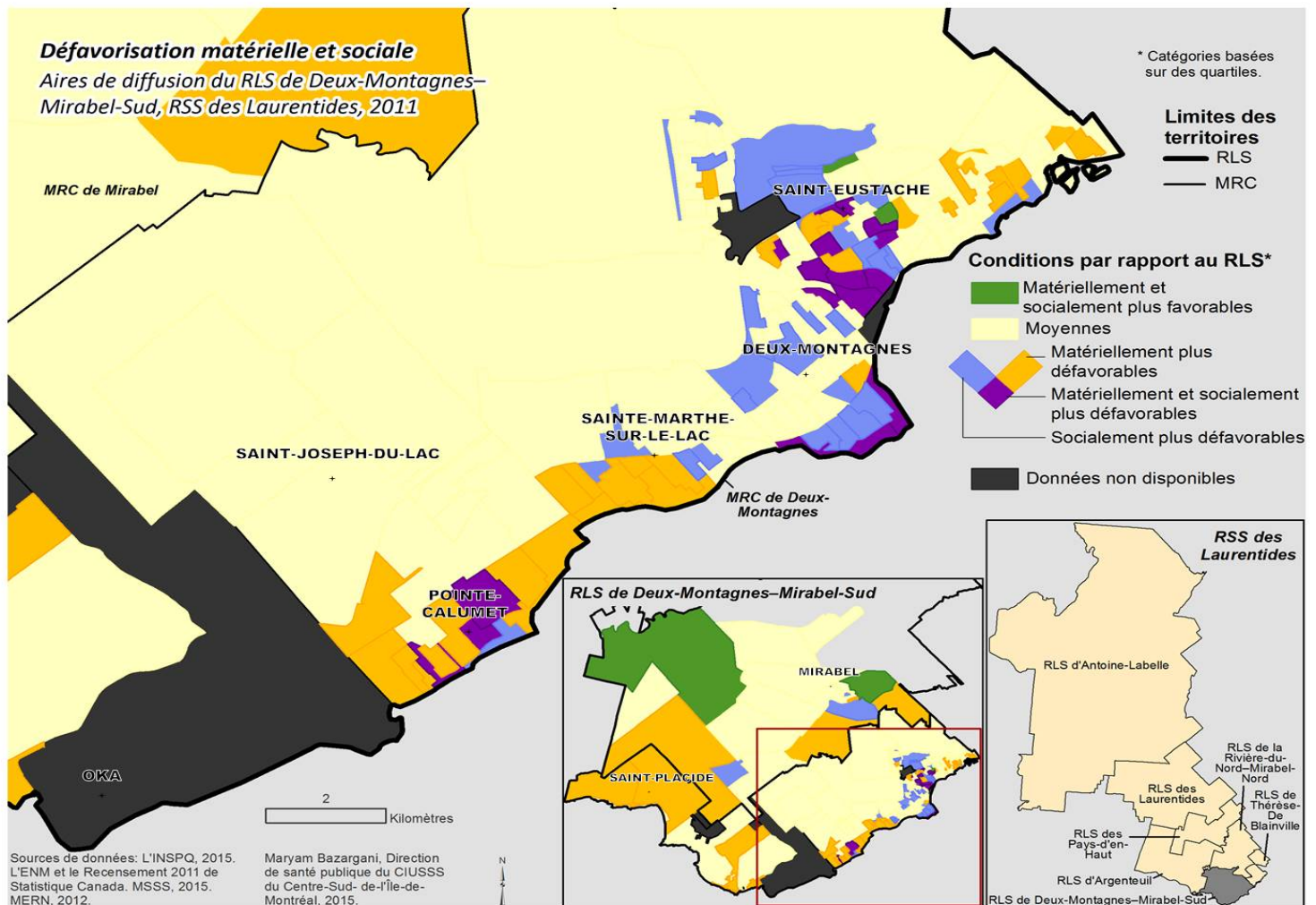
La défavorisation sociale en nombre de personnes

- À l'échelle du territoire, le quart de la population ayant des conditions sociales plus défavorables représente environ 27 800 personnes.
- Plus de 13 000 de ces personnes vivent dans Saint-Eustache et plus de 8 000 habitent dans Deux-Montagnes.

Carte de la DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE, territoire de réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes–Mirabel–Sud, 2011

Description :

La carte présente la répartition de la défavorisation matérielle et sociale en cinq profils.



Constats :

- Les secteurs les plus défavorisés à la fois sur le plan matériel et social (violet) sont répartis dans trois municipalités du territoire, soit Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Pointe-Calumet.
- Les secteurs aux conditions matériellement plus défavorables seulement (jaune foncé) sont présents dans chacune des municipalités. Ils sont particulièrement présents à Saint-Placide et à Pointe-Calumet.
- Environ un tiers de la population de Deux-Montagnes vit dans des secteurs où les conditions sont socialement plus défavorables seulement (bleu). Cette catégorie de secteurs regroupe aussi un nombre important d'habitants de Saint-Eustache (environ 7 300 personnes) et de Deux-Montagnes (7 000 personnes).

Répartition de la population selon les profils de DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE, territoire de réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud, 2011

Description :

Le tableau combine les dimensions matérielles et sociales de la défavorisation. Il répartit la population du territoire de RLS et de ses municipalités selon les cinq profils de défavorisation. Le tableau quantifie la défavorisation en présentant le nombre et la proportion de personnes résidant dans des secteurs de chacun des profils.

	Profil 1		Profil 2		Profil 3		Profil 4		Profil 5		Population couverte par l'indice ¹
	matériellement ET socialement plus favorables		moyennes matériellement Et socialement		socialement plus défavorables (pas matériellement)		matériellement plus défavorables (pas socialement)		matériellement ET socialement plus défavorables		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
RLS de Deux-Montagnes–Mirabel-Sud	1 400	1,2	62 500	56,5	19 100	17,2	18 900	17,1	8 700	7,9	110 600
Saint-Eustache	800	1,9	23 200	54,0	7 300	17,1	5 900	13,6	5 800	13,5	42 900
Deux-Montagnes	0	0,0	8 500	48,6	7 000	39,9	500	2,8	1 500	8,8	17 600
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	0	0,0	9 400	60,1	1 900	12,1	4 400	27,8	0	0,0	15 700
Pointe-Calumet	0	0,0	1 300	20,4	500	7,9	3 200	50,3	1 400	21,4	6 400
Saint-Joseph-du-Lac	0	0,0	5 700	92,0	0	0,0	500	8,0	0	0,0	6 200
Oka	0	0,0	2 100	63,9	0	0,0	1 200	36,1	0	0,0	3 400
Saint-Placide	0	0,0	600	37,8	0	0,0	1 100	62,2	0	0,0	1 700
Mirabel (partie sud)	600	3,4	11 600	69,4	2 300	13,9	2 200	13,3	0	0,0	16 700

¹ La population couverte par l'indice représente essentiellement la population vivant dans les ménages privés couverte par le Recensement et l'Enquête nationale sur les ménages de 2011. Elle ne comprend pas les résidents de ménages collectifs tels que des centres d'hébergement, de même que ceux des secteurs pour lesquels les données de l'ENM ne sont pas disponibles.

Note : Les nombres sont arrondis à la centaine; la somme des nombres des municipalités peut différer du nombre pour le territoire.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011 et Enquête nationale sur les ménages (ENM) 2011. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), compilations de données, 2015.

Constats :

La répartition de la défavorisation matérielle et sociale combinée parmi la population de chacune des municipalités du RLS de Deux-Montagnes-Mirabel-Sud

- ▶ La moitié de la population de Pointe-Calumet réside dans des secteurs plus défavorisés matériellement seulement (profil 4) et environ un cinquième vit dans des secteurs plus défavorisés matériellement et socialement (profil 5). Le reste de la population habite surtout des secteurs ayant des conditions moyennes (profil 2) et, dans une moindre mesure, des secteurs plus défavorisés socialement seulement (profil 3).
- ▶ On retrouve des résidents de Saint-Eustache dans des secteurs de tous les profils de défavorisation. Une proportion de la population supérieure à la moyenne du territoire habite des secteurs plus défavorisés matériellement et socialement (profil 5). Les secteurs aux conditions moyennes (profil 2) regroupent plus de la moitié de la population de Saint-Eustache.
- ▶ La population de Deux-Montagnes se trouve dans une proportion plus élevée que la moyenne du territoire dans des secteurs ayant des conditions sociales plus défavorables seulement (profil 3). Près de la moitié des résidents de cette municipalité habitent des secteurs aux conditions moyennes (profil 2).
- ▶ Près des deux tiers de la population de Saint-Placide habitent dans des secteurs plus défavorisés matériellement seulement (profil 4), l'autre tiers réside dans des secteurs ayant des conditions matérielles et sociales moyennes (profil 2).
- ▶ La majorité des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et d'Oka habitent des secteurs aux conditions moyennes (profil 2). Pour ces deux municipalités, on retrouve une proportion de la population plus élevée que la moyenne du territoire dans des secteurs ayant des conditions matérielles plus défavorables seulement (profil 4). Environ 15 % de la population totale d'Oka réside dans un secteur qui n'a pas d'indice de défavorisation.
- ▶ Plus des deux tiers de la population du sud de Mirabel habitent des secteurs ayant des conditions moyennes (profil 2), l'autre tiers se répartit principalement entre des secteurs ayant des conditions matérielles plus défavorables seulement (profil 4) et ceux plus défavorisés socialement (profil 3).
- ▶ La grande majorité de la population de Saint-Joseph-du-Lac vit dans des secteurs ayant des conditions matérielles et sociales moyennes (profil 2).

La défavorisation combinée en nombre de personnes

- ▶ Près de 8 700 personnes habitent les secteurs les plus défavorisés à la fois matériellement et socialement du territoire, soit environ 8 % de la population.
- ▶ Plus de 5 000 de ces personnes habitent dans Saint-Eustache, les autres sont répartis dans Deux-Montagnes et Pointe-Calumet.

RÉFÉRENCES

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2008). Regard sur la défavorisation à Montréal, Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

FRANCK, John et Sally HAW (2011). « Best Practices Guidelines for Monitoring Socioeconomic Inequalities in Health Status: Lessons from Scotland », dans *The Milkbank Quaterly*, vol. 89, no. 4, pp. 658-693.

PAMPALON, Robert, Denis HAMEL, Caroline ALIX et Maude LANDRY (2013). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec*, Institut national de santé publique, Gouvernement du Québec.